



LA LAÏCITÉ REPOSE SUR TROIS PRINCIPES ESSENTIELS

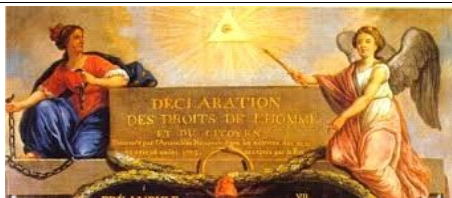
▷ La liberté de conscience et la liberté de culte.

▷ La séparation entre l'État, les institutions publiques d'une part et les cultes et d'autre part les organisations et institutions religieuses et cultuelles.

▷ L'égalité de tous devant la Loi, quelles que soient les croyances ou les convictions.



CES PRINCIPES S'APPUIENT SUR DES TEXTES FONDAMENTAUX



▷ LA DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DE 1789

"Article 10 : Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi."

▷ LA LOI DU 9 DECEMBRE 1905

Clef de voûte de la laïcité en France, cette loi permet à l'État d'être autonome vis-à-vis des religions et aux religions d'être autonomes vis-à-vis de l'État.

Article 1 : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2 : La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.



▷ LA CONSTITUTION DE 1958

Article 1 : "La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale."

LA LAÏCITÉ DANS TROIS DOMAINES DISTINCTS

▷ L'ESPACE PUBLIC

C'est celui de la vie collective au quotidien, l'espace à l'usage de tous. Il est un espace partagé, mais il reste le champ des libertés républicaines, notamment de la liberté d'expression, sous réserve des limitations imposées par la loi au nom de l'ordre public.



▷ LA SPHERE PUBLIQUE, où s'observe une stricte neutralité de l'État et de ses agents. C'est celle de l'autorité publique. Elle recouvre tout le champ de l'action publique : justice, enseignement, santé, protection sociale, sécurité et autres services publics. C'est l'espace de l'égalité de droits.

▷ LA SPHERE PRIVEE

C'est la sphère personnelle où chacun est libre de ses croyances, de ses convictions philosophiques et de ses particularismes.